



DÉLIBÉRATION 2021 0049

Nombre de membres en exercice : **68**
Nombre de membres présents lors de la délibération : **41**
Nombre de membres ayant donné procuration : **0**
Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **4**
Date de convocation : **29/09/2021**
Date d'envoi à la SP de condom : **25/10/2021**
Date d'affichage : **25/10/2021**
Votes contre :
Votes pour : **38**
Abstentions : **3**

L'an deux mille vingt et un et le six octobre à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de **Monsieur Nicolas MELIET**, Président.

Présents :

Mr ALBINET David, Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr BEGUE Christophe, Mr BELLOT Daniel, Mr BENJADDI Miloud, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZES Jérôme, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELO Marie-Claire, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr ELLENA Aimé, Mme ESPERON Patricia, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mme GAUCHE Laureta, Mr GIACOMAZZI Stéphane, Mr GOURGUES Gérard, Mr JORIEUX Michel, Mme LABORDE NOYER Martine, Mr LABURTHE Michel, Mme LACAVE Delphine, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mme LANEQUE Valérie, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mme MONGIS Nadine, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean Pierre, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TUMELERO Hélène.

Excusés remplacés par : Mr AXAMN Roland remplacé par Mr MONDIN José, Mr CAZZOLA Bruno remplacé par Mr MILLIEZ Philippe, Mme MONDIN SEAILLES Christine remplacée par Mr CHARLES Eric, Mme LABORDE Marie Clémence remplacée par Mr LEVIGNAC Georges.

Absents excusés : Mr BOUE Guy, Mme DELLA VALLE Valérie, Mr DONA Edouard, Mr DURAND Georges Manuel, Mr ESPIAU Joël, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr LAFORE Michael, Mr SCARAVETTI Henri.

Absents : Mr BEYRIES Philippe, Mr BEZERRA Gérard, Mr CARRE Michel, Mr CECEILLE Gérard, Mme DESPAX Nelly, Mr DULERM Pierre, Mr GABAS Michel, Mr FERNADEZ Xavier, Mr LABARBE Lucien, Mr LAMORT Pierre, Mr LANSMANT Sébastien, Mr MAO Jean-Pierre, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François, Mr SAINT MARTIN Joël, Mme TOURNIER Elisabeth.

Participants sans droit de vote : Mme LAUNET Alexandra, élue suppléante de Gondrin, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mr BOURDIOL Nicolas, responsable technique, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mme ARSLANIAN Geneviève

BUDGET DE L'EAU DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité d'adopter la décision modificative suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20211006-2021-0049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2021

En section de fonctionnement :

Considérant la nécessité d'effectuer les écritures relatives à l'annulation ou à la réduction des factures faites sur 2020, suite aux dégrèvements ou aux erreurs de facturation,
Considérant que les crédits votés au chapitre budgétaire 67 lors du Budget primitif 2021 du **S.A.T. EAU** sont insuffisants, il y a lieu de procéder à un virement de crédits de dépenses entre deux chapitres de la section d'exploitation tel qu'indiqué ci-après :

Chapitre 11 article 605 CHARGE A CARACTERE GENERAL/ACHAT D'EAU	- 20 000€	Chapitre 67 article 678 CHARGES EXCEPTIONNELLES/AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	+ 20 000€
--	-----------	---	-----------

Considérant certaines dépenses de personnel qui n'ont pas pu être évaluées lors du vote du Budget primitif 2021 du **S.A.T. EAU**, ou qui l'ont été insuffisamment, il convient de procéder au virement de crédits suivants :

Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES	- 50 000€	Chapitre 012 CHARGES DE PERSONNEL Compte 6211 Personnel intérimaire Compte 6413 Primes et gratification Compte 6454 Cotisations aux ASSEDIC Compte 6458 Cotisations autres organismes sociaux Compte 6478 Autres charges sociales diverses	+ 9 385€ + 36 230€ + 902€ + 2 273€ + 1 210€
------------------------------------	-----------	--	---

Considérant la nécessité d'effectuer les écritures relatives à la sortie d'inventaire des éléments d'actifs cédés. Il précise que les crédits votés au chapitre budgétaire 042 lors du Budget primitif 2021 du **S.A.T. EAU**, sont insuffisants et qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédits de dépenses entre deux chapitres de la section d'exploitation tel qu'indiqué ci-après :

Chapitre 022 DEPENSES IMPREVUES	- 9 000€	Chapitre 042 Compte 675 CHARGES DE GESTION COURANTES	+ 9 000€
------------------------------------	----------	--	----------

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement budgétaire pour passer les écritures relatives à la réversion de la redevance pollution, il y a lieu de procéder à un virement de crédits de dépenses entre deux chapitres de la section d'exploitation tel qu'indiqué ci-après :

Chapitre 011 compte 6066 CHARGES A CARACTERE GENERAL / CARBURANT	- 6 000€	Chapitre 014 ATTENUATION DE PRODUITS	+ 6 000€
--	----------	---	----------

En section d'investissement :

Considérant la 1^{ère} échéance du mois de décembre 2021 de l'emprunt n°0539953 001- E53 souscrit en 2021 auprès de la banque postale et pour laquelle les crédits n'ont pas été prévus au Budget primitif 2021 du **S.A.T. EAU**, il convient de procéder au virement de crédits suivants :

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

032-253200240-20211006-2021-0049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2021

Chapitre 020 DEPENSES IMPREVUES	- 3 071€	Chapitre 016 compte 1641 EMPRUNT	+ 3 071€
------------------------------------	----------	-------------------------------------	----------

Le Comité Syndical, oui l'exposé du Président, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité, moins les voix de Mmes DHAINAUT Annie et ESPERON Patricia, et de Mr ALBINET David qui s'abstiennent, la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance publique aux jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Fait à EAUZE, le 06 octobre 2021



Nicolas MELIET